

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Loi de finances 2027

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

Ce webinar est un moment fort et incontournable de l'actualité fiscale qui synthétise les lois de finances.

Le but est de comprendre et de décortiquer les nouveaux textes de loi afin d'identifier les orientations et de définir des stratégies à mettre en place pour les clients.

Présentation détaillée de la loi de finances pour 2027 et ses applications (ainsi que les lois de finances rectificatives pour 2026 la loi de financement de la Sécurité Sociale pour sa partie fiscale), dans le cadre de commentaires pratiques sur les réformes introduites par ces lois.

Selon les textes adoptés par le législateur, seront traités particulièrement les thèmes suivants :

Fiscalité des revenus et du Patrimoine

Fiscalité des entreprises

Taxes diverses

Contrôle contentieux fiscal et recouvrement

Format : Formation à distance

Horaires et durée : 17:00 - 19:00 soit 2,00 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants à l'issue de la formation. A l'issue de la réunion, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises. Aucun prérequis.



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.